BÉNÉFICIEZ D'UNE DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pourrez **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don** à la participation paroissiale de Notre-Dame des Lumières, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Un reçu fiscal vous sera adressé à cet effet.**

Exemples : vous pouvez donnez plus... ou moins.

VOTRE DON	DÉDUCTION FISCALE	VOTRE DON VOUS COÛTE RÉELLEMENT
30 €	19,80 €	10,20 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
250 €	165 €	85 €

MERCI pour votre soutien !

Conception : alteriade • Photos D.R.

VOTRE DON POUR NOS BÂTIMENTS PAROISSIAUX

La participation paroissiale sert à couvrir les frais liés aux bâtiments de notre paroisse Notre-Dame des Lumières. Ces frais sont de trois types :

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT

Grâce à l'appui du diocèse de Lyon et des donateurs de notre paroisse, de grands travaux ont été menés récemment, tels que la rénovation et le réaménagement de l'église Sainte-Bernadette. Mais les besoins sont grands pour assurer la pérennité de nos bâtiments dans le futur.

Cette année, sont notamment programmées la fin de la rénovation de la toiture de la cure de l'Immaculée-Conception, ainsi que la restauration du local des Jeannettes et de l'aumônerie de Sainte-Bernadette.

MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

La sécurité des personnes qui fréquentent nos églises doit être garantie. Par exemple, les bâtiments d'Église ne doivent pas présenter de façades délabrées ni de toits endommagés. Les bâtiments doivent également être accessibles aux personnes malades ou en situation de handicap.

ENTRETIEN COURANT

Les frais sont multiples afin d'accueillir tous ceux qui le souhaitent dans de bonnes conditions et de permettre la tenue de belles cérémonies. Ils concernent tous nos bâtiments, tout au long de l'année : chauffage, électricité, aménagement, décoration…

UN GRAND CHANTIER EN COURS : LA MAISON DES CATHOLIQUES

Pour répondre aux besoins pastoraux locaux, décision a été prise de créer un centre paroissial à proximité de l'église Sainte-Bernadette.

Ce bâtiment de deux étages inclura notamment des salles d'accueil et de réunion, des bureaux et un logement de prêtres.

Les travaux ont déjà commencé.

Participation paroissiale - FAITES UN DON !

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOS BÂTIMENTS D'ÉGLISE.

PAROISSE NOTRE-DAME DES LUMIÈRES
Place de l'église - 69300 Caluire-et-Cuire - Tél. : 04 78 23 22 32
www.notredamedeslumieres-caluire.paroisse.net

PÈRE FLORENT GUYOT
Curé

ÉDITO

Chers paroissiens, chers frères et sœurs,

La paroisse Notre-Dame des Lumières se veut accueillante à tous chaque jour et dans les grands moments de la vie : messes du dimanche, baptêmes, mariages, funérailles, catéchèse, temps d'échange au cours d'une permanence…

Les prêtres et laïcs qui m'entourent et moi-même avons à cœur de vous recevoir dans des locaux confortables, fonctionnels et accessibles à tous. Des locaux propices aux rencontres, au partage et à la prière, qui soient des outils au service de notre mission pastorale.

Mais tout cela a un coût pour notre paroisse, qui doit faire face aux charges occasionnées par ses bâtiments : églises Sainte-Bernadette et Immaculée-Conception, salles paroissiales, cures et future Maison des Catholiques actuellement en construction. Ce coût est d'autant plus important que certains de nos édifices, construits après 1905, sont entièrement à la charge de l'Église.

Ce coût n'est couvert ni par la quête, ni par le Denier de l'Église, qui ont d'autres finalités. **C'est pourquoi je vous invite aujourd'hui à contribuer généreusement à notre participation paroissiale.** Nous avons besoin de votre appui financier pour continuer à entretenir, équiper, éclairer, sonoriser, aménager, assurer et chauffer nos bâtiments d'Église, patrimoine précieux au service de la mission.

Il en va de la responsabilité de chacun : des pratiquants réguliers bien sûr, mais aussi des personnes qui viennent moins fréquemment à l'église, de celles qui demandent un sacrement pour elles-mêmes ou pour un enfant, des groupes qui utilisent les salles paroissiales pour leurs rencontres… **Tout don, même modeste, est précieux !**

Au nom des prêtres et des laïcs qui font vivre notre paroisse, je vous remercie par avance.

PARTICIPATION PAROISSIALE
QUÊTE, DENIER : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Ces trois formes de soutien ont chacune leur finalité propre :

Le Denier de l'Église

permet de couvrir les traitements et les salaires des prêtres et salariés laïcs qui s'engagent chaque jour au service de sa mission.

La quête

permet de faire face aux dépenses de fonctionnement de notre paroisse : électricité, chauffage, communication, fournitures diverses pour l'animation pastorale.

La participation paroissiale

permet l'entretien, la mise aux normes, la rénovation et l'aménagement des bâtiments de notre paroisse : églises, cures et salles paroissiales.

C'est pourquoi quête, Denier et souscription paroissiale sont complémentaires. C'est pourquoi aussi, chacun est invité à contribuer à ces collectes dans la mesure de ses moyens.

POURQUOI DONNER POUR LA SOUSCRIPTION PAROISSIALE ?

- **Pour financer les projets immobiliers** de la paroisse que ni son budget ordinaire, ni celui du diocèse de Lyon, ne peuvent prendre en charge intégralement.
- **Pour garantir l'accueil de tous** dans des locaux fonctionnels, chaleureux et accessibles et ainsi soutenir la mission de l'Église sur notre territoire local.

UN GRAND MERCI À TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION !

> **Le curé :** Père Florent GUYOT

> **Pour le Conseil Economique de la paroisse :** Paul BASSET

> **Pour l'Association « Caluire Paroisses » :** Pierre STREMSDOERFFER

> **Contact :** Madame Fernande COTTIER fercottier@yahoo.fr

VOTRE DON POUR NOS BÂTIMENTS D'ÉGLISE

JE FAIS UNE DON DE :

❑ 30 € ❑ 50 € ❑ 100 € ❑ 250 €

❑ autre montant : ..... €

par chèque à l'ordre de l' « Association Diocésaine de Lyon » (en indiquant au dos du chèque « Pour la paroisse Notre-Dame des Lumières »).

Vous pouvez aussi faire un don en ligne sur :
www.donnons-lyon.catholique.fr/souscription

> 66 % DE DÉDUCTION FISCALE : VOIR AU DOS

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin grâce à l'enveloppe jointe, par la Poste, à la paroisse. Vous pouvez également le déposer tout simplement dans une enveloppe à la cure, ou dans le panier de la quête le dimanche.

DE LA PART DE :

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail .....

Tél. *(facultatif)* .....

Conformément à la loi du 6.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à l'Association Diocésaine de Lyon. Le diocèse s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes catholiques dignes de confiance. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces partenaires, cochez cette case ☐.

BÉNÉFICIEZ D'UNE DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pourrez **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don** à la participation paroissiale de Notre-Dame des Lumières, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Un reçu fiscal vous sera adressé à cet effet.**

Exemples : vous pouvez donnez plus... ou moins.

30 €	19,80 €	**10,20 €**
50 €	33 €	**17 €**
100 €	66 €	**34 €**
250 €	165 €	**85 €**

MERCI
pour votre soutien !

Conception : alteriade • Photos D.R.

VOTRE DON POUR NOS BÂTIMENTS PAROISSIAUX

La participation paroissiale sert à couvrir les frais liés aux bâtiments de notre paroisse Notre-Dame des Lumières. Ces frais sont de trois types :

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT

Grâce à l'appui du diocèse de Lyon et des donateurs de notre paroisse, de grands travaux ont été menés récemment, tels que la rénovation et le réaménagement de l'église Sainte-Bernadette. Mais les besoins sont grands pour assurer la pérennité de nos bâtiments dans le futur.

Cette année, sont notamment programmées la fin de la rénovation de la toiture de la cure de l'Immaculée-Conception, ainsi que la restauration du local des Jeannettes et de l'aumônerie de Sainte-Bernadette.

MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

La sécurité des personnes qui fréquentent nos églises doit être garantie. Par exemple, les bâtiments d'Église ne doivent pas présenter de façades délabrées ni de toits endommagés. Les bâtiments doivent également être accessibles aux personnes malades ou en situation de handicap.

ENTRETIEN COURANT

Les frais sont multiples afin d'accueillir tous ceux qui le souhaitent dans de bonnes conditions et de permettre la tenue de belles cérémonies. Ils concernent tous nos bâtiments, tout au long de l'année : chauffage, électricité, aménagement, décoration…

UN GRAND CHANTIER EN COURS : LA MAISON DES CATHOLIQUES

Pour répondre aux besoins pastoraux locaux, décision a été prise de créer un centre paroissial à proximité de l'église Sainte-Bernadette.

Ce bâtiment de deux étages inclura notamment des salles d'accueil et de réunion, des bureaux et un logement de prêtres.

Les travaux ont déjà commencé.

Participation paroissiale - **FAITES UN DON !**

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOS BÂTIMENTS D'ÉGLISE.

PAROISSE NOTRE-DAME DES LUMIÈRES
Place de l'église - 69300 Caluire-et-Cuire - Tél. : 04 78 23 22 32
www.notredamedeslumieres-caluire.paroisse.net